

B.P UC**AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

Sous réserve d'acceptation d'ouverture de la formation pour le Conseil Régional du Nord Pas de Calais

OBJECTIFS ET EMPLOIS

- ☞ Acquisition de connaissances techniques : prise en charge et réalisation de chantiers, gestion de l'équipe, techniques de création et d'entretien.
- ☞ Acquisition de l'usage et l'application des produits de traitement, usage des produits phytosanitaires
- ☞ Obtenir un diplôme reconnu, permettant de développer des pratiques professionnelles responsables et respectueuses des espaces paysagers.

CONDITIONS

- ☞ Formation ouverte aux personnes de + de 18 ans. Être inscrit comme demandeur d'emploi ou salarié
- ☞ Niveau V requis, maîtrisant l'expression française et possédant des notions mathématiques.
- ☞ Avoir quitté le cursus scolaire depuis 6 mois
- ☞ Justifier d'un CAPA, diplôme ou titre homologué de niveau V ou cycle complet de BEP ou classe de seconde générale.
- ☞ Sans diplôme, justifier de un an d'expérience professionnelle en rapport avec le BP ou de 3 années dans tout autre secteur.
- ☞ Satisfaire aux tests de positionnement et à l'entretien de motivation.

ORGANISATION ET DUREE

De juillet à juillet
1 200 heures en Centre 546 heures en Entreprise

VALIDATION

Le Brevet Professionnel option Travaux Paysagers, n'est délivré qu'après obtention de la totalité des UC. En cas de validation partielle les candidats ont cinq ans pour valider la totalité des UC.

CONDITIONS FINANCIERES

La formation est financée par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais ou le Pôle Emploi. Elle peut également être financée par votre employeur (Congé Individuel de Formation, Droit Individuel à la Formation ou Contrat de Professionnalisation).

PROGRAMME

- ☞ Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information, situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers.
- ☞ Elaborer un projet professionnel, présenter le fonctionnement d'une entreprise, communiquer, utiliser les matériels et équipements de l'entreprise.
- ☞ Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux, mise en place ou entretien des infrastructures.

Pour tout renseignement :

C.F.P.P.A
Mme BEGUIN
77 rue de la Mitterrie
B.P 329
59463 LOMME Cedex
03.20.17.03.28